

GARANTIE

premium





QUELQUES INFORMATIONS

Vous voilà prêt à confier votre déménagement à notre entreprise **Les 3 Déménageurs**.

Nous nous engageons à vous apporter tout notre savoir-faire pour sa réalisation. Néanmoins, le professionnalisme de nos équipes n'écarte pas un éventuel incident.

C'est pour évaluer avec précision la responsabilité de l'entreprise à votre égard que les conditions générales de ventes vous imposent de déterminer la valeur globale de votre mobilier ainsi que la valeur maximum de chaque objet ou groupe d'objets ne figurant pas sur une liste valorisée (sous peine de nullité de plein droit au contrat).

Afin de garantir votre indemnisation, nous vous invitons à :

- Choisir si notre garantie vous intéresse ou non ;
- Remplir une déclaration de valeur.

Les 3 Déménageurs vous proposent une garantie sur-mesure, sans franchise, pour protéger vos biens quand ils sont en transit ou en garde-meuble.

Afin d'obtenir ces couvertures, vous devez remettre à la société Les 3 Déménageurs une liste valorisée, au plus tard, 48 heures ouvrées avant la date d'emballage.

La garantie proposée est la **PREMIUM** (voir les conditions page 6).

La déclaration de valeur de votre patrimoine est essentielle : elle nous permet d'informer notre assureur de la valeur et de la liste de vos biens. Ainsi, en cas d'incident, vous serez indemnisés dans les meilleures conditions possibles en fonction de la garantie choisie.



IMPORTANT

- Si vous ne souhaitez pas souscrire à la garantie **PREMIUM** des 3 Déménageurs, veuillez vous reporter aux conditions générales de prestation de déménagement. Sous déduction d'une franchise fixe de 230 €.
- Les articles ne pourront en aucun cas être remboursés à une valeur supérieure à celle déclarée.
- La réalisation de la liste valorisée incombe à l'unique responsabilité de notre client qui décide seul de la valeur individuelle à déclarer par article.
- Il vous est conseillé de faire des photos de l'ensemble de vos meubles assurés avant et après votre déménagement afin de garantir la bonne évaluation des dommages possibles.





CONDITIONS GÉNÉRALES DES GARANTIES

Article 1 – Objet de la garantie.

La valeur garantie est évaluée au cas par cas. La garantie est acquise pour les expéditions effectuées par voie maritime, aérienne, ou terrestre et emballées par nos équipes.

Elle couvre les dommages lors d'un incendie pour les biens chargés dans les véhicules, les dommages aux biens impliquant des véhicules terrestres à moteur.

La franchise de 230€ est offerte pour toute souscription à notre garantie **PREMIUM** pour une valeur déclarée minimum de 15 000 euros.

NB : Les bijoux, les perles et pierres précieuses, métaux précieux, monnaies, actions, obligations coupons, titres et papiers de valeur de toutes espèces, cartes de crédit, cartes de téléphone : n'entrent pas dans le cadre de la garantie.

Article 2 – Objets d'art et de collection.

Les objets d'art et de collection sont garantis. Il est convenu que l'assurance indemniserait les dommages subis par des objets d'art et de collection, sur la base à dire d'expert au jour du sinistre.

En cas de dommage partiel, seuls seront pris en charge les frais de restauration, à l'exclusion de toute dépréciation de valeur.

Article 3 – Véhicules automobiles de moins de deux ans.

La garantie **PREMIUM** couvre les véhicules de moins de deux ans lorsque l'indemnité mise à la charge d'AXA Assurance ne pourra en aucun cas être supérieure au prix en vigueur sur le marché des véhicules d'occasion au lieu de destination ou celui fixé par les journaux professionnels.

Les dommages à la charge des assureurs seront uniquement ceux résultant de la comparaison des documents « check-up » établis contradictoirement avec l'armement ou son représentant au départ et à l'arrivée.

Mentions spéciales :

- Les rayures et éraflures à la peinture ainsi que la rouille et l'oxydation ne sont pas garanties.

- Les appareils de radio à bord des véhicules dont la valeur dépasse 310 €, ne seront garantis que sur déclaration spéciale figurant sur la déclaration de valeur avec valeur séparée ;

Seul l'outillage d'origine sera garanti avec l'assurance de la voiture, sous réserve que celui-ci soit logé dans le coffre fermé à clef. En cas d'outillage supplémentaire, une mention spéciale devra en être faite sur la déclaration de valeur avec valeur séparée et perception de la prime correspondante.

Article 4 – Véhicules automobiles de deux ans et plus.

La garantie est limitée aux dommages matériels résultant de l'un des événements majeurs maritimes, de l'un des accidents caractérisés terrestres ou de l'un des accidents caractérisés aériens ainsi que du jet à la mer, enlèvement par la mer.

Article 5 – Livraison du mobilier.

À la réception, le client doit vérifier l'état de son mobilier et en donner décharge dès la livraison terminée à l'aide du bon de livraison (delivery order) en indiquant « sans réserve ».

En cas de perte, dommage ou d'avarie au déchargement et pour sauvegarder ses droits et moyens de preuve, le client doit émettre dès la livraison et la mise en place, en présence des représentants de l'entreprise, des réserves écrites, précises et détaillées.

Article 6 – Formalités en cas de dommage.

Que ces réserves aient été prises ou non, le client doit, en cas de perte ou d'avarie, adresser à l'entreprise une lettre recommandée dans laquelle il décrit le dommage constaté et annonce le coût des réparations ou nous joindre la facture du bien endommagé ainsi que les photos justificatives.

Ces formalités doivent être accomplies dans les 10 jours calendaires qui suivent la livraison.

A défaut, le client est privé du droit d'agir contre l'entreprise. Notre procédure d'assurance est gérée en interne et les remboursements s'effectuent par chèque ou transfert bancaire (en devise étrangère) selon les cas de figure. Dès la réception et après étude au cas par cas du dossier dûment complété et conforme à liste valorisée nous donnerons suite dans les plus brefs délais.

Article 7 – Valeur assurée déterminée comme suit.

La valeur vénale est déterminée exclusivement à dire d'expert/facture/devis de réparation au jour de l'événement, sous déduction des avaries imputables à l'usage et à la vétusté, et sans indemnité pour privation de jouissance.

Article 8 – Dommages non garantis.

Sont exclus de la garantie de l'assureur :

- Le désaccordement des instruments de musique ;
- Les ruptures de filaments, ampoules et tubes ;
- Les éraflures, décollages et craquelures ;
- Les indemnités pour dépareillage d'un ensemble d'objets ou de meubles ;
- Les avaries résultant des interventions hors prestation de déménagement de la société Les 3 Déménageurs, de l'expéditeur, du destinataire, de leurs préposés, représentants ou ayant-droit ;
- Le non fonctionnement des appareils multimédia sauf dégâts externes visibles.

Article 9 – Protection de vos données personnelles.

Nous nous engageons à protéger votre vie privée. Nous utilisons vos informations dans l'unique but de vous conseiller et de vous assister dans vos besoins en assurance. Nous communiquons vos informations à des compagnies d'assurance et agents en relation avec vos réclamations et demandes.





DÉCLARATION DE VALEURS

#1 - CHAMBRE PRINCIPALE

ARTICLE	ESTIMATION* EN €	QUANTITÉ	VALEUR €
CHAISE	100		
LIT	800		
TABLE DE NUIT	150		
COMMODE	400		
COIFFEUSE	300		
ARMOIRE	600		
VALET DE NUIT	100		
MIROIR	120		
LUMINAIRE	120		
TOTAL :			

#2 - CHAMBRE SECONDAIRE

ARTICLE	ESTIMATION* EN €	QUANTITÉ	VALEUR €
CHAISE	90		
LIT	500		
TABLE DE NUIT	120		
COMMODE	350		
BUREAU	250		
ARMOIRE	350		
LUMINAIRE	120		
MIROIR	120		
TOTAL :			

#3 - AUTRE(S) CHAMBRE(S)

ARTICLE	ESTIMATION* EN €	QUANTITÉ	VALEUR €
LIT	500		
CHAISE	100		
TABLE DE NUIT	120		
COMMODE	400		
BUREAU	300		
ARMOIRE	400		
LUMINAIRE	120		
MIROIR	120		
TOTAL :			

#4 - BUREAU

ARTICLE	ESTIMATION* EN €	QUANTITÉ	VALEUR €
BUREAU	300		
CHAISE DE BUREAU	150		
ÉTAGÈRE	300		
LUMINAIRE	120		
TOTAL :			

#5 - SALON

ARTICLE	ESTIMATION* EN €	QUANTITÉ	VALEUR €
CANAPÉ	900		
CHAISE	100		
GUÉRIDON	200		
BUREAU	300		
TAPIS			
RIDEAUX			
TABLE BASSE	200		
ÉTAGÈRES	300		
LUMINAIRES	120		
BIBLIOTHÈQUE	400		
TABLEAUX			
TOTAL :			

#6 - CUISINE / CELLIER

ARTICLE	ESTIMATION* EN €	QUANTITÉ	VALEUR €
TABLE	400		
CHAISE	100		
VAISSELLE			
USTENSILES			
POÊLE/CASSEROLE			
COUPELLERIE	400		
VERRE/CRISTAL			
TOTAL :			

#7 - PIÈCE À VIVRE

ARTICLE	ESTIMATION* EN €	QUANTITÉ	VALEUR €
LIVRES			
CHAISE	100		
CANAPÉ	900		
TABLE	600		
TAPIS			
RIDEAU			
ÉTAGÈRE	300		
SECRÉTAIRE	200		
TABLEAU			
JEUX & JOUETS	120		
TOTAL :			

#8 - SALLE À MANGER

ARTICLE	ESTIMATION* EN €	QUANTITÉ	VALEUR €
TABLE	600		
CHAISE	100		
TAPIS			
LUMINAIRE	120		
ÉTAGÈRES	300		
VAISSELLIER	400		
GUÉRIDON	200		
TABLEAU	120		
TOTAL :			

#9 - SALLE DE BAIN

ARTICLE	ESTIMATION* EN €	QUANTITÉ	VALEUR €
MEUBLE	300		
PANIER À LINGE	50		
PHARMACIE	30		
SERVIETTE			
PEIGNOIR			
TOTAL :			

#10 - OBJETS DE VALEUR - EX : ŒUVRES D'ART, INSTRUMENTS DE MUSIQUE, PIÈCES DE COLLECTION

ARTICLE	VALEUR €	ARTICLE	VALEUR €	ARTICLE	VALEUR €	ARTICLE	VALEUR €
TOTAL :							



#11 - VÊTEMENTS

ARTICLE	ESTIMATION* EN €	QUANTITÉ	VALEUR €
COSTUME			
ROBE			
POLO/T-SHIRT			
PANTALON/JEAN			
JUPE			
CHEMISIER			
CHEMISE			
CRAVATE			
SOUS-VÊTEMENT			
LINGERIE			
PULL			
VESTE			
MANTEAU			
COUVRE-CHEF			
TOTAL :			

#14 - ÉLECTROMÉNAGER

ARTICLE	ESTIMATION* EN €	QUANTITÉ	VALEUR €
MACHINE À LAVER	600		
SÈCHE LINGE	400		
RÉFRIGÉRATEUR	700		
CONGÉLATEUR	500		
LAVE-VAISSELLE	400		
MICRO-ONDE	200		
FOUR	500		
CUISEUR	200		
PETIT-MÉNAGER	180		
ASPIRATEUR			
FER À REPASSER			
VENTILATEUR	80		
CLIMATISATION	800		
MACHINE À COUDRE	300		
TOTAL :			

#17 - HI-FI / DIVERS

ARTICLE	ESTIMATION* EN €	QUANTITÉ	VALEUR €
TÉLÉVISEUR	800		
ORIDNATEUR	1200		
TABLETTE	500		
PORTABLE	900		
IMPRIMANTE	300		
APPAREIL PHOTO	600		
CAMÉRA	900		
LECTEUR VIDÉO	200		
JEUX VIDÉO	600		
ENCEINTES	400		
CD / DVD	300		
RADIO RÉVEIL	120		
PLATINE	250		
PIANO	3000		
INSTRUMENTS			
JUMELLES	150		
MIROIR	120		
TOTAL :			

#12 - PATIO / JARDIN

ARTICLE	ESTIMATION* EN €	QUANTITÉ	VALEUR €
TABLE			
CHAISE			
BARBECUE			
OUTILS			
ÉCHELLE			
PARASOL			
TOTAL :			

#15 - GARAGE / BUANDERIE / CAVE / GRENIER

ARTICLE	ESTIMATION* EN €	QUANTITÉ	VALEUR €
ÉTABLI	200		
OUTILS ELEC.			
OUTILS À MAIN			
BOITE À OUTILS			
CLUB DE GOLF	600		
ACCESSOIRE SPORT			
TONDEUSE	300		
APPAREILS FITNESS			
VÉLOS			
BAGAGERIES			
ACCESS. CAMPING			
TOTAL :			

#13 - SERVICE DE TABLE / VERRES / COUVERTS

ARTICLE	ESTIMATION* EN €	QUANTITÉ	VALEUR €
TOTAL :			

#16 - VÉHICULE(S)

ARTICLE	ESTIMATION* EN €	QUANTITÉ	VALEUR €
TOTAL :			

RÉCAPITULATIF

ARTICLE	VALEUR €
#1 CHAMBRE PRINCIPALE	
#2 CHAMBRE SECONDAIRE	
#3 AUTRE(S) CHAMBRE(S)	
#4 BUREAU	
#5 SALON	
#6 CUISINE / CELLIER	
#7 PIÈCE À VIVRE	
#8 SALLE À MANGER	
#9 SALLE DE BAIN	
#10 OBJETS DE VALEURS	
#11 VÊTEMENTS	
#12 PATIO / JARDIN	
#13 SERVICE DE TABLE	
#14 DIVERS	
#15 GARAGE	
#16 VÉHICULE(S)	
#17 HI-FI / ELECTROMÉNAGER	
TOTAL :	

* ces valeurs sont à titre indicatif

Je certifie sur l'honneur que les valeurs renseignées ci-dessus reflètent les valeurs réelles (en Euros) constatées en France, en tenant compte de l'état actuel, des factures d'origine (obligatoire pour les biens d'une valeur supérieure à 400 €) et de la vétusté de mes biens. Par ailleurs, je suis conscient qu'en cas de dommage mon dédommagement consécutif à l'estimation des biens faite par l'assureur pourra être inférieur aux montants renseignés par mes soins. Je certifie avoir informé **Les 3 Déménageurs** de tout risque éventuel à prendre en compte lors de mon déménagement.

Nom, prénom :

Destination :

Date :/...../.....

Signature :





GARANTIE SUR-MESURE

Les 3 Déménageurs vous proposent une garantie PREMIUM en cas d'incident. Nous vous invitons à lire attentivement les modalités de cette-dernière, afin d'y souscrire ou non :

MOBILIERS, OBJETS ORDINAIRES ET D'ART* :



TYPE DE DOMMAGE	Perte, casse altérant ou non son usage, moisissures.	
CONDITIONS D'INDEMNISATION POUR LES OBJETS ORDINAIRES FACTURE FOURNIE	Sur facture de réparation, si l'objet est endommagé et réparable.	Sur facture d'achat originale si l'objet n'est pas réparable.
CONDITIONS D'INDEMNISATION POUR LES OBJETS ORDINAIRES FACTURE NON FOURNIE	Indemnisation 15% de la valeur déclarée sur l'inventaire valorisé si usage non altéré. Maximum 300€/effet.	Indemnisation 50% de la valeur déclarée sur l'inventaire valorisé si objet non réparable. Maximum 800€/effet.
CONDITIONS D'INDEMNISATION POUR LES OBJETS D'ART*	Si casse n'altérant pas son usage, prise en charge des frais de restauration (hors frais d'expertise, transport à la charge du client).	Si casse altérant son usage, valeur de remplacement certifiée sur valeur d'expert et facture d'achat (hors frais d'expertise, transport à la charge du client).
TAUX D'ASSURANCE	2,8%	
EXCLUSION DE LA GARANTIE	FORCE MAJEURE, FAUTE DU CLIENT, VICE.	

Indemnisation sur valeur de remplacement en fonction du coefficient annuel de vétusté (voir page 7).

La valeur doit refléter les valeurs réelles (en €) constatées en France en tenant compte du coefficient de vétusté.

* oeuvres, instruments de musique, vaisselles ou mobiliers anciens ou design.

MON CHOIX PERSONNALISÉ (COCHEZ LA CASE)

Je souhaite souscrire à la garantie PREMIUM : **OUI** **NON**

$$\begin{array}{ccc} \boxed{} & \times & \boxed{2,8\%} = \boxed{} \\ \text{Valeur totale déclarée} & & \text{Garantie PREMIUM} \\ \text{(€)} & & \text{Coût de la garantie} \\ & & \text{(€)} \end{array}$$

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de mise en œuvre de la garantie PREMIUM « Les 3 Déménageurs » et de ses conditions détaillées d'indemnisation.

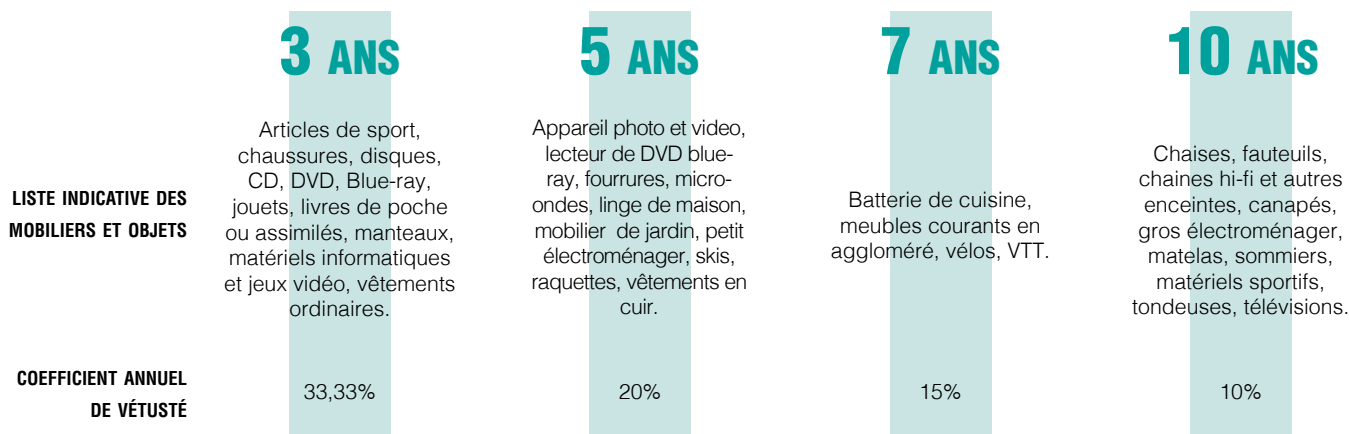
Signature et date, précédées de la mention « lu et approuvé » :



COEFFICIENT DE VÉTUSTÉ SELON OBJETS ORDINAIRES

Les coefficients de vétusté sont applicables dès la date d'achat et utilisés afin d'évaluer la dépréciation de valeur des mobiliers et objets déménagés ayant subi des dommages.

La vétusté est la dépréciation inévitable subie par un bien mobilier.



Si le coefficient de vétusté appliqué à la valeur d'achat fait apparaître une valeur égale à zéro, une indemnisation minimum interviendra à hauteur de 10% du prix d'achat. Ce montant doit avoir été intégré dans la déclaration de valeur globale.

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter par mail : assurance@L3dem.com



LES 3 DÉMÉNAGEURS
International Moving Company



CONTACTS



**201 rue Vendôme
69003 LYON**



**3 rue du Fort de la Briche
93200 SAINT DENIS**